

appuyer la proposition Peltreau c'était pour ne pas être en reste de procédé courtois avec l'Assemblée nationale. Celle-ci ayant consenti aux vacances, il était juste que le gouvernement fit une concession de son côté.

Aujourd'hui, à cause du vendredi-saint, la chambre ne se réunira qu'à 7 heures du soir. Demain auront lieu deux séances, l'une à 9 heures, et l'autre à 3 heures. L'Assemblée se séparera ensuite pour trois semaines, du 30 mars au 22 avril.

Ce soir on va nommer les membres de la commission de permanence; hier parmi les 25 noms sortis de l'urne, on comptait 9 membres de la droite, 7 du centre droit, 4 du centre gauche, 3 de la gauche, et 2 de l'extrême gauche, MM. Arago et Payret. Un nouveau siège est vacant depuis hier, celui de M. Léopold Javal, mort subitement dans la nuit du mercredi au jeudi. M. Javal était comme vous le savez, un ancien St Simonien et le propriétaire des célèbres magasins de la Menagère.

La commission du budget a réglé hier le budget de 1872. Au nombre des impôts dont elle proposera l'adoption pour équilibrer le budget, figure 25 millions de petits impôts: 2 millions sur l'absinthe, 19 millions pris à la Banque, 38 millions sur les frais de l'organisation des mobilisés transportés au budget de 1873, 14 millions par imprévu de recettes mais qu'il ne faut pas faire entrer en ligne de compte et enfin 35 millions, reliquat du dernier emprunt.

On assure dès maintenant que les opérations du recensement vont constater dans la population parisienne une diminution énorme, qui ne serait pas moindre d'un cinquième. Cette diminution provient du séjour prolongé à la campagne d'un certain nombre de grandes familles et de l'émigration en province de 50 à 60,000 personnes que le retour de 20,000 libérés des pontons a effrayés.

On parlait hier, à la Bourse de l'arrestation d'un journaliste financier dont nous ne pouvons donner le nom.

M. Rouher songerait, paraît-il, à publier une lettre, pour démentir le récit de l'Union sur l'entrevue qui aurait eu lieu à Venfro, entre le prince Napoléon et le prince Frédéric-Charles de Prusse.

A propos de l'ex-vice-empereur, on racontait, l'autre jour, une anecdote significative et qui prouverait que le parti impérialiste n'est pas près de compter sur l'armée.

Dernièrement, un colonel récemment nommé d'un régiment en garnison à Paris, ancien aide-de-camp d'un prince de l'ex-famille impériale, crut devoir, à l'occasion de sa promotion, recevoir un uniforme de grande tenue et aller rendre visite à M. Rouher. Les officiers du régiment l'ayant appris chargèrent le lieutenant-colonel d'exprimer respectueusement à leur chef commun les regrets que leur inspirait une démarche qui pourrait être interprétée d'une manière opposée à leurs sentiments.

On annonce pour demain une interpellation de M. de Flavigny, préfet du Cher.

MM. Ordinaire et Rouvier n'ont pas déposé l'interpellation dont nous avons parlé; ces messieurs y ont renoncé à la dernière heure, dans l'espérance que le gouvernement autoriserait M. Portalis à faire reparaitre la Vérité.

Enfin, il était question, hier, d'une interpellation que M. de Meaux serait chargé de faire au nom de la commission du 18 mars, à propos de la protestation du conseil municipal de Lyon contre la déposition de M. Ducarre. Mais nous croyons que la discussion du budget ne permettra pas de donner suite à ces projets.

Hier, M. le marquis de Bouillé, notre ambassadeur à Madrid, n'était pas encore arrivé à Versailles. M. Thiers a mandé

auprès de lui M. de Bouillé pour se renseigner d'une manière exacte sur la situation politique de la Péninsule; telle est du moins, la version qui circule dans les cercles politiques. Mais nous croyons savoir que le voyage de notre ambassadeur à un but plus important. M. le président de la République désire savoir à quoi s'en tenir sur les menées prussiennes en Espagne et la réapparition des candidatures des princes allemands à la couronne de Charles-Quint.

Le procès Trochu ne produit pas le scandale sur lequel comptait le parti bonapartiste. La déception est générale. Au lieu des charges accablantes qu'on avait annoncées, on ne relève que des faits insignifiants. En somme, il y a un fiasco presque complet. MM. Rouher, de Palikao et Piétri avaient l'intention de se servir du procès pour tenter la réhabilitation de l'empire, en général, et la glorification de l'impératrice en particulier; jusqu'ici ces tentatives n'ont guère été couronnées de succès.

Il n'y aura pas de séance aujourd'hui. Samedi, M. l'avocat général Merveillon-Duvigneau prononcera probablement son réquisitoire et dans ce cas, les plaidoiries de M. Allou et de M. Lachaud auront lieu lundi.

### Informations-Nouvelles

D'après le *Courrier de France*, M. Thiers viendrait passer tout ou partie des vacances à Paris; dans le cas où la commission de permanence ne s'y opposerait pas, il habiterait l'Élysée.

Dans la séance du 27, au conseil municipal de Paris, M. Ranc a demandé, à propos du budget de la Préfecture de police, la suppression de ce département comme contraire au système républicain et même parlementaire. M. le préfet de police lui a donné la réplique et s'est attaché à démontrer l'utilité de l'institution, surtout lorsque des réformes y auront été introduites.

On assure, dit la *Patrie*, que le gouvernement renonçant au mot de remplacement dans le projet de réorganisation de l'armée, demanderait que le principe des substitutions de numéros soit inscrit dans la loi. Une autre question reste pendante entre le gouvernement et la commission, il s'agit de l'incorporation totale ou partielle du contingent. On pense que l'accord se fera aussi sur ce point.

Sur la demande de M. Jules Maumy, au nom de la chambre des tissus de laine et nouveautés, l'Union nationale, composée de 67 chambres syndicales du commerce et de l'industrie de Paris, dans son assemblée générale tenue le 27 mars dans l'amphithéâtre du Conservatoire des arts-et-métiers, a adopté la résolution suivante:

L'Union nationale du commerce et de l'industrie de Paris, persistant dans les vœux qu'elle a exprimés plusieurs fois, tant à l'Assemblée nationale qu'au gouvernement, proteste de nouveau énergiquement contre le projet consistant à établir des droits d'importation sur les matières premières et le retour au système des drawbacks.

Cette motion a été votée à l'unanimité.

L'ambassadeur de France en Angleterre, M. le duc de Broglie, vient de remettre à M. Eugène Rimmel et à M. Louis Elzingre la croix de la Légion d'honneur, qui leur a été accordée par le président de la République pour les nombreux services qu'ils ont rendus à la colonie française à Londres pendant leur long séjour dans cette ville, et notamment pour la part active qu'ils ont prise à la fondation de l'hôpital français. M. le docteur Vintras, médecin en chef de l'hôpital, avait déjà reçu depuis quelques mois cette marque de distinction.

Il a été question dernièrement, à plusieurs reprises, de supprimer les commandements de corps d'armée et leurs états-majors, afin

d'éviter les pertes de temps dans la communication des ordres du commandement en chef.

Les Allemands viennent de nommer un officier supérieur inspecteur du matériel d'artillerie. Ce titre et ces fonctions n'ont pas encore existé dans leur organisation.

Les auteurs du drame de *Daniel-Manin*, MM. Dharmenou et Ch. de Lorbac, ne sont vraiment pas payés de leur peine. Répudiés par les conservateurs qui sentent à un souffle de révolution, ils paraissent également devoir être abandonnés par la démocratie. Le fils du quasi-libérateur de Venise s'indigne de ce qu'on ait mis en scène le personnage historique qui lui a donné le jour, et il écrit, pour protester, une lettre où l'on remarque la phrase suivante: « Aussitôt que je connus les erreurs et les faussetés renfermées dans l'œuvre de MM. de Lorbac et Dharmenou... » Allez donc après cela exalter un grand homme, le mettre sur le pavois, allumer en son honneur des feux de Bengale, pour être traité de menteur et de faussaire par la famille du dit héros! C'est bien fait! Quand on cherche auprès d'une certaine catégorie d'individus des succès faciles, on doit s'attendre à des chutes semblables; elles sont aussi pitoyables que celles du sonnet d'Oronte et, de plus, elles n'ont aucun Philinte pour les adoucir.

S. Em. Mgr le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, vient de faire signifier à MM. Moulis et Junqua défense de porter l'habit ecclésiastique. Quoi qu'en puissent penser leurs amis de la *Tribune* ou de l'*Emancipation*, n'est-il pas juste que, renonçant à leurs devoirs de prêtres catholiques, ils perdent aussi les signes extérieurs de cette dignité?

Les mouvements de troupes qui ont eu lieu hier, entre Paris et les camps des environs, nous ont permis de constater dans la tenue, les allures et la marche des régiments, plus d'ordre et de régularité que nous n'en avions vu jusqu'ici. Ce sont là des signes non équivoques du retour de la discipline dans les rangs de l'armée.

La presse révolutionnaire de l'Allemagne, pour ajouter ses outrages à ceux dont le Gouvernement prussien poursuit un zélé prélat de l'Eglise, n'a pas craint d'accuser Mgr Rosman d'avoir dissipé au jeu les fonds du Duc de Saint Pierre, que son Evêque l'avait chargé d'offrir au Souverain Pontife. Nous venons de prendre des informations à Rome et nous sommes en mesure d'opposer à cette calomnie un démenti formel. Sa Sainteté a reçu de Mgr Ledochowski la somme de 1834 livres sterling, somme très considérable et qui témoigne bien du dévouement des diocésains de l'Archevêque de Gnesen et Dossu. (Correspondance de Genève.)

La direction du *Vérité* vient de publier les bulletins de la statistique des sinistres maritimes de janvier et février 1872. Ces bulletins constatent que le nombre des navires à voiles perdus totalement pendant le mois de janvier dernier s'est élevé à 260 et en février à 160; en tout 420 navires, savoir: 256 anglais, 38 français, 25 américains, 22 allemands, 20 grecs, 14 italiens, 11 hollandais, 9 norvégiens, 4 danois, 4 suédois, 4 portugais, 3 autrichiens, 2 espagnols, 1 turc, 1 russe, 1 nicaragua et 5 inconnus.

Dans ce nombre sont compris: 31 navires à voiles supposés perdus corps et biens, par suite de défaut de nouvelles. Le nombre des navires à vapeur qui se sont perdus totalement, pendant la même période, s'élève à 39, dont 6 supposés perdus corps et biens, par suite de défaut de nouvelles.

### ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

De tous les points du département on a répondu avec empressement à l'appel

de la société d'éducation et d'enseignement, pour les pétitions relatives à la nouvelle loi sur l'instruction primaire, à l'enseignement religieux.

La Société d'éducation est heureuse de remercier ses correspondants improvisés; toute bonne pensée est assurée de trouver de l'écho dans nos populations. Que tous la France ressemblent au département du Nord, les saines doctrines auront pour elles l'immense majorité de la population.

A partir de lundi prochain, 1<sup>er</sup> avril, puisqu'aucune loi ni aucun décret n'est intervenu prolongeant de nouveau le régime exceptionnel de faveurs accordées aux Compagnies de fer, celles-ci seront soumises, en ce qui concerne les délais de transport, aux conditions ordinaires des tarifs.

M. Lober, ayant versé la caution de 150,000 fr., a été mis en liberté provisoire ce matin.

La Cour de Douai statuera le 17 avril sur l'appel interjeté par les époux Meunier et consorts.

M<sup>r</sup> de Beaulieu, du barreau de Douai, est chargé de la défense.

Le *Progrès du Nord* s'étant avisé d'écrire que « pendant que les bonapartistes se passaient gaiement à l'étranger ces mois d'hiver, il se battait, lui, pour défendre le sol sacré de la patrie! »

Le *Mémorial de Lille* lui répond: « Nous ignorions, et bien d'autres avec nous, cet éclatant détail de la vie politique et militaire du *Progrès*. Nous sommes bien heureux de penser que cette vie si exposée n'a pas été tranchée et nous lui en faisons nos sincères compliments. »

La Société de tir, dite des *Carabiniers roubaixiens*, a fait verser entre les mains de M. le trésorier de l'Œuvre de la libération du territoire, la somme de 1,003 fr 50 c., produit du dernier concours de tir. La Société des Carabiniers a su débiter par un véritable succès et a réuni pour son premier concours, l'élite des tireurs de notre région du Nord et de la Belgique. L'installation du tir n'a rien laissé à désirer, plusieurs de nos concitoyens avaient voulu donner leur concours gratuit à cette bonne œuvre; nous devons citer MM. Delvingne et Broyaveis.

Pour son coup d'essai, notre jeune société a voulu un coup de maître. Nous lui souhaitons pour l'avenir bon succès et longue durée.

Les travaux que les anciens mobiles du 48<sup>e</sup> régiment ont exécuté à Villers-Bretonneux sont poussés avec activité. La chapelle funèbre a toutes les proportions d'une église. Les verrières que l'on va poser sont parfaitement en rapport avec leur destination. La première représente « Rachel pleurant ses fils qui ne sont plus » c'est le souvenir de la défaite. La seconde « Jésus ressuscitant la fille de Zaïr, en disant: elle n'est pas morte, elle n'est qu'endormie: » c'est l'espérance.

L'ensemble de ces travaux est confié au capitaine commandant le 7<sup>e</sup> bataillon des mobiles, M. Butin, et à M. Roussel, architecte de Lille.

Nous trouvons dans la *Décentralisation*, de Lyon, une statistique que nous dédions aux mères de famille.

Dans les contrées de France où l'industrie des nourrices est inconnue, la mortalité des enfants n'est pas de 10 ou 12 pour 100; elle atteint en moyenne 51 pour 100 dans les pays de nourrices mercenaires.

Il ne périr pas moins de 100,000 nourrissons par an dans notre France, faute de soins et de surveillance. Depuis 1820, cinq millions de nour-

rissons sont morts ainsi. Que l'on ajoute à cet horrible chiffre celui des enfants qu'auraient eus, à leur tour ces cinq millions d'êtres enlevés à la population française, que l'on calcule ensuite l'accroissement et la force qu'en aurait reçue notre pays et que l'on réfléchisse sur cette cause de notre décadence!

C'est un savant homme, M. le docteur Brochard qui, dans un cours public, à Lyon, a jeté ce cri d'alarme. Du moment où nous l'avons entendu, avouons-le, nous sommes devenus adversaires du hiberon.

On écrit de Busigny à la *Gazette de Cambrai*:

« Depuis le renchérissement des denrées et surtout depuis l'augmentation du prix des tabacs, la fraude tend à prendre des proportions gigantesques. Autrefois, des chiens dressés à cet effet, traversaient seuls, pour ainsi dire, nos campagnes avec leurs charges sur le dos et s'en allaient d'une zone à l'autre; aujourd'hui ces espèces de boules dogues ne peuvent plus suffire à la besogne; des bandes de douze à quinze hommes entreprennent de faire elles-mêmes leur commerce illicite. Elles ne se donnent même plus la peine de se flanquer d'éclaireurs. Elles interrogent à droite, à gauche, et parviennent ainsi à éviter de tomber dans les rares embuscades qu'on tente de leur dresser. Il est donc temps, si l'on veut mettre un terme à cette sorte de brigandage, de multiplier les postes de douane, de les renforcer et d'augmenter aussi les brigades de gendarmes. Ajoutons que ces bandes de fraudeurs paraissent bien armés et présenteraient bataille au besoin, plutôt que d'abandonner leur charge ou de se laisser faire prisonnières, car elles sentent trop bien qu'elles sont en nombre, et que la force, sinon le droit, se trouve de leur côté. »

### GONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Diverses circonstances, tout-à-fait indépendantes, de notre volonté nous ont orcé de suspendre la publication des procès-verbaux du Conseil municipal; nous la reprenons aujourd'hui pour la continuer régulièrement.

Séance du 22 décembre 1871.

### Rapport de la commissions des Ecoles

M. C. GODEFROY donne lecture d'une lettre de la commission de surveillance des écoles, en réponse à la lettre de M. Motte-Bossut concernant les classes des Sœurs de Charité.

Messieurs, Notre honorable collègue, M. Motte-Bossut, vous a adressé une lettre, en date du 5 décembre, ayant pour but de rectifier une interprétation contenue dans notre rapport du 11 octobre, et de vous faire revenir sur votre décision du 13 du même mois. Nous allons examiner ses arguments.

Au sujet des conditions posées par M<sup>me</sup> Lefebvre-Ducateau et acceptées par la ville, M. Motte dit: « il est de votre loyauté de les remplir, de ne pas donner aux mots une interprétation qu'ils n'ont jamais eue et qu'ils ne peuvent avoir. » Cette phrase, Messieurs, nous a paru un peu dure; elle semble laisser planer quelque vague soupçon sur la loyauté de nos actes; mais nous ne voulons point nous arrêter à cette triste supposition; nous aimons mieux croire que, sans mauvaise intention, la plume de M. Motte est allée au delà de sa pensée. C'est déjà, du reste, bien assez d'attribuer ce qu'on appelle une fausse interprétation au peu de lucidité de notre intelligence.

Le rapporteur, ajoute M. Motte-Bossut, déclare qu'il établit ne veut pas dire fonder ou bâtir.

Heureusement, nous avons encore conscience suffisante de la valeur des mots, pour ne point nous permettre d'avancer semblable naïveté. Nous avons écrit établir n'est pas construire. D'ailleurs, ne nous en rapportant plus complètement à notre simple bon sens,

avec M. Mévil, et, parmi vos confidences, il en est plusieurs sans doute qui exigent le tête-à-tête. Je vais m'envelopper dans cette couverture et descendre au rez-de-chaussée où je trouverai bien un coin pour dormir. Il est plus de minuit; dans quelques heures, nous entendrons la diane, et vous viendrez me réveiller.

A ces mots, toujours triste et calme, il sortit de la chambre, et George et Edgard se trouvèrent seuls, face à face.

— Avant tout, dit Edgard Mévil, heureux peut-être de saisir tout d'abord cette diversion, qu'est ce que ce commandant Antoine Mourgue? Que savez-vous de lui?

— Ce que je sais? reprit George: Antoine est le fils d'un pauvre cultivateur de mon pays, possédant pour tout bien une maison au bord de la route du Pont-Saint-Esprit à Prasty. A vingt-un ans, ne pouvant se résoudre à la vie de paysan et entraîné par une ardente vocation militaire, il s'est engagé; il avait un peu d'instruction, et grâce à sa bonne conduite et à sa bravoure, il est devenu chef de bataillon. Il n'y a rien de l'extraordinaire.

— Oui, mais dans ses manières, dans ses allures vis-à-vis de vous, n'avez-vous pas remarqué quelque chose d'étrange?

— Quand j'arrivai au régiment, Antoine Mourgue n'était qu'un capitaine, et un heureux hasard ne fit qu'un jour de sa compagnie. Mon nom, quand

il le sut, produisit sur lui un effet que je n'ai pu m'expliquer. On eût dit que je lui faisais peur, et qu'en même temps une force irrésistible l'attirait vers moi. Souvent ma présence le troublait; sa voix, quand il me donnait un ordre, n'avait plus la fermeté du commandement, ou bien elle devenait brusque et dure pour me cacher son émotion. Mais je ne tardai pas à m'apercevoir que, sous ces variations bizarres, se cachait un profond intérêt pour moi. C'est à lui que je dus de franchir rapidement ces premiers pas qui, dans notre métier comme dans tous les autres, sont les plus difficiles et les plus longs. En dix-huit mois, je fus caporal, sergent, sergent-major, sous-lieutenant, et cela à la suite de rapports où le capitaine me faisait toujours valoir; et d'occasions brillantes dont je n'aurais peut-être pas profité sans lui. Une fois que je fus officier, nous devinmes amis, et Antoine put, sans enfreindre la discipline, me parler parfois cœur à cœur. Cette amitié même avait, de temps à autre, un caractère singulier. Il y avait des moments où l'officier semblait presque intimidé par son supérieur, et où son front se décolorait de moi comme s'il eût quelque chose à craindre ou à cacher. Lorsque nos grades se rapprochèrent, et que nous fûmes tout-à-fait familiarisés l'un à l'autre, j'essayai de le questionner: en lui exprimant ma reconnaissance pour tout le bien qu'il m'avait fait depuis mon entrée au régiment, je lui demandai la cause de

cette subite bienveillance et aussi de ces bizarreries que j'avais souvent remarquées. Mes questions parurent lui causer un douloureux embarras, et il me répondit vaguement que mes parents avaient autrefois rendu des services aux siens. M'apercevant bientôt que mon instance là-dessus lui était très-pénible, je me dis que je serais un ingrat de l'affliger davantage pour satisfaire ma curiosité. Je ne l'interrogeai plus, excepté dans ces rares moments où une circonstance particulière, un danger prochain, une émotion ressentie en commun, amenait entre nous un besoin d'expansion et de confiance. Cette nuit, par exemple, au moment où vous êtes arrivé, j'ai cru que le commandant Antoine, entraîné par nos mutuelles confidences, allait me révéler un secret. Mais quel que soit ce secret, je suis sûr que, s'il le concerne, il ne peut être qu'honorable.

— Et s'il concernait son père, reprit Edgard, qui en rapprochant ce récit de ses propres souvenirs croyait entrevoir la vérité. Si son père, pendant la Révolution, avait dépeuplé le vôtre? Si ce crime, à demi-caché ou contestable pour le public, était prouvé pour le fils? S'il s'était réfugié dans les camps et dans la vie de soldat, pour laver cette tache originelle, pour échapper à cette nécessité horrible de condamner et de mépriser son père? Si l'intérêt qu'il vous a témoigné, le bien qu'il a voulu vous faire, étaient encore un effet de la même cause, d'un désir de réparation envers votre

race et votre nom? Alors peut-être, ce qui vous a semblé étrange, trouverait son explication naturelle.

Et Edgard raconta à son cousin les détails de sa rencontre avec Pierre Mourgue, et les renseignements qu'on lui avait donnés sur ce bizarre personnage. George, après l'avoir écouté, lui dit avec douceur:

— Si cela est, si vraiment Antoine a eu quelque chose à réparer envers moi, il s'est loyalement acquitté de sa dette, et mon estime pour lui demeure intacte. Oublions! oublions! Que tous ces irritants souvenirs disparaissent dans la nuit du passé! Spoliateurs ou victimes, oppresseurs ou opprimés, n'ont plus ici qu'une même descendance: des enfants d'une même patrie, des soldats d'un même drapeau.

— Voilà de belles et bonnes paroles! s'écria Edgard; elles sont vraies aujourd'hui surtout que nous sommes tous frappés des mêmes angoisses, menacés des mêmes malheurs.

— Vous m'apportez des nouvelles de France? dit George, que ces derniers mots ramenèrent aux réalités du moment.

Et une émotion ardente se peignit sur son mâle visage.

— Oui, mon cousin, elles sont tristes, reprit Mévil non moins ému.

— M. Durousseau? demanda George qui ne songeait qu'à Sylvie, n'osa pas la nommer.

— Mon oncle est ruiné, et ce qu'il y

a de plus horrible, c'est qu'un malheur plus grand que la ruine, plus grand que la pauvreté, paraît suspendu sur sa tête. Atteint par plusieurs faillites, il ignore s'il pourra lui-même faire face à ses engagements, et cet homme qui, il y a deux mois, renuait par douzaines les millions des autres et les siens, aurait aujourd'hui besoin de cent mille francs pour conjurer un désastre que, ni mon père, ni moi, ni aucun de ses confrères ne pourrait lui prêter... Ah! si jamais on a pu accuser mon oncle d'être fier de sa fortune, il expie ce tort d'une façon bien cruelle, et ceux que son orgueil a pu froisser, seraient, j'en suis sûr, les premiers à lui pardonner!

La suite au prochain numéro

### MODES.

J'ai l'honneur d'annoncer aux dames de Roubaix mon retour de Paris avec un beau choix de modèles des premières maisons, ainsi qu'un bel assortiment de fleurs, plumes, rubans, crêpes, soie, sylphides, turquoises, crêpes anglais, etc. Le tout haute nouveauté.

Chapeaux de paille, (ronds et fermés), formes les plus nouvelles.

N'ayant rien négligé pour être agréable à ma nouvelle clientèle, j'espère que ces dames voudront bien m'honorer de leur visite; je m'efforcerai de mériter leur confiance.

PO. DUPONNET.

N. rue Pallart, Roubaix.

English spoken, fashionable milliner.

On demande une apprentie.